



ASSOCIATION TOURISTIQUE,
SPORTIVE ET CULTURELLE DES
ADMINISTRATIONS FINANCIERES
41 boulevard Vincent Auriol
75703 PARIS Cedex 13

SAISON 2025/2026

REGLEMENT DE LA COUPE NATIONALE INTERFINANCES (CNIF)

I - PREAMBULE

Article 1^{er} - L'Association Touristique, Sportive et Culturelle des Administrations Financières "A.T.S.C.A.F. Fédérale" organise à l'intention des divers personnels du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de la Souveraineté industrielle et numérique, des épreuves "omnisports" sous la dénomination "Coupe Nationale Interfinances".

Article 2 - La Coupe Nationale Interfinances a été créée pour aider au développement du goût de la pratique des sports, elle a plus particulièrement pour objet :

- Promouvoir le sport de masse,
- Favoriser la création d'écoles de jeunes, la formation sportive des jeunes filles et fils d'agents.
- Permettre aux meilleurs d'entre nous de défendre leur chance face aux sportifs d'autres corporations.

Article 3 - Cette coupe est dotée de récompenses accordées par Monsieur le Président de la République, Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Article 4 - Les équipes gagnantes reçoivent une coupe qui leur est remise chaque année.

II - DISCIPLINES RETENUES ET LOIS DU JEU

Article 5 - Chaque année, le Président et le Conseil d'Administration de l'A.T.S.C.A.F. Fédérale fixent les disciplines sportives pour lesquelles une coupe est mise en compétition lors des Finales à Vichy.

Les perdants du tour de cadrage et du ceux du premier tour suivant (exceptées les équipes ayant fait forfait) disputeront une « consolante » selon les règles financières et sportives dictées par ce règlement. Un des terrains des deux finalistes de chaque discipline de la consolante accueillera la Finale du sport concerné (désignation par l'ATSCAF Fédérale)

Article 6 - Les spécialités sportives susceptibles d'être retenues comme indiqué à l'article 5, sont choisies parmi les disciplines suivantes :

Football à 7 mixte, basket-ball 3X3 (Mixte et dames), volley-ball 4X4 (mixte et dames), hand-ball mixte, tennis masculin et féminin, padel, tennis de table, pétanque masculine et féminine, Golf et Badminton.

Une circulaire fixe en temps opportun les sports retenus pour la prochaine Coupe Nationale Interfinances.

Article 7 - Dans chacune de ces spécialités, la compétition peut avoir lieu quel que soit le nombre d'équipes engagées.

En dehors des dispositions spéciales ATSCAF, prévues dans le présent règlement et quelles que soient les Fédérations auxquelles les Clubs des Finances ont adhéré, les épreuves de la Coupe Nationale Interfinances se déroulent conformément aux lois du jeu et règlement des Fédérations ci-après sous réserve de certaines règles spécifiques ATSCAF :

- BASKET-BALL : Fédération Française de Basket-Ball
- FOOTBALL : Fédération Française de Football
- HAND-BALL : Fédération Française de Hand-Ball
- TENNIS : Fédération Française de Tennis
- **PADEL : Fédération Française de Tennis**
- TENNIS DE TABLE : Fédération Française de Tennis de Table
- VOLLEY-BALL : Fédération Française de Volley-Ball
- TIR SPORTIF : Fédération Française de Tir Sportif
- PETANQUE : Fédération Française de Pétanque.
- GOLF : Fédération Française de Golf.
- BADMINTON : Fédération Française de Badminton.

Article 8 - L'application du présent règlement relève de l'autorité du Comité Technique Sportif (C.T.S.) composé comme suit :

- . les membres de la commission des sports,
- . le chef du secteur des sports de l'A.T.S.C.A.F. Fédérale.

Le C.T.S. décide à la majorité des voix des membres présents. Il peut décider de s'adjoindre la présence de toute personne dont il peut estimer qu'elle est indispensable.

III - FORMATION DES EQUIPES ET QUALIFICATION DES JOUEURS

Article 9 - Les équipes peuvent être composées :

1°/ d'*agents financiers* ainsi que d'agents retraités des Finances,

2°/ dans la limite des quotas par discipline, de joueurs *apparentés financiers*, à savoir :

- conjoints, pacs, concubins.

- enfants de fonctionnaires des Finances (limite d'âge fixée par les règlements de la fédération affinitaire).

- ascendants-collatéraux (pères et mères, frères et sœurs d'agents financiers).

3°/ dans la limite des quotas par discipline, de *joueurs extérieurs*, à savoir :

- de joueurs n'appartenant pas à une administration financière.

Tout changement dans les conditions de qualification énumérées ci-dessus remet automatiquement en cause la validité de la participation du joueur.

En conséquence, les états Modèle AD correspondants doivent être immédiatement retournés au Bureau des Sports pour mise à jour.

DISCIPLINE	QUOTA FINANCIERS ⁽¹⁾	QUOTA APPARENTE S (voir nature Article 9)	QUOTA EXTERIEU RS ⁽²⁾
Football à 7 Mixte	Minimum 4 financiers	Dans la limite du nombre maximum de l'équipe	1
Padel	Minimum 1 financier par double	1	1
	ou		
	Minimum 1 financier par double	2	0
Tennis masculin-féminin	Minimum 1 financier	1	1
	ou		
	Minimum 1 financier	2	0
Pétanque masculine – féminine	Minimum 1 financier	1	1
	ou		
	Minimum 1 financier	2	0
Tennis de Table	Minimum 1 financier	1	1
	ou		
	Minimum 1 financier	2	0
Tir Sportif	Minimum 1 financier	1	1
	ou		
	Minimum 1 financier	2	0
Basket 3X3	Minimum 2 financiers	1	1
	ou		
	Minimum 2 financiers	2	0
Volley 4X4	Minimum 2 financiers	1	1
	ou		
	Minimum 2 financiers	2	0
Golf et Badminton	Minimum 1 financier	1	1
	ou		

	Minimum 1 financier	2	0
Handball Mixte	Minimum financiers	3 Dans la limite du nombre maximum de l'équipe	1

(1) : participant financier obligatoire

(2) : Cf. article 15

Article 10 - La C.N.I.F. est réservée exclusivement aux équipes des clubs des associations affiliés à l'A.T.S.C.A.F. Fédérale.

Chaque club de son association s'engage à organiser sa rencontre ou sa compétition par poule si le Comité Technique a désigné son équipe en qualité d'organisateur et doit prendre ses précautions pour assurer une réservation des installations dès la parution du calendrier des différents tours de qualification.

Chaque club de son association peut engager ***un nombre d'équipes illimité*** dans les différentes spécialités retenues. Toutes les équipes sont subventionnées au niveau des remboursements forfaitaires des frais de transport et de réception.

Chaque équipe, une ou plusieurs de chaque association, est reconnue et différenciée par son état AD. Chaque équipe jouera la compétition de façon distincte et indépendante et 2 équipes d'une même association pourront se rencontrer à tous les moments de la compétition. Chaque équipe pourra être formée par des joueurs financiers, des apparentés ou des extérieurs dans la limite des quotas donnés dans l'article 9.

Article 11 - Tous les joueurs doivent être amateurs et être titulaires de la carte de membres de la même A.T.S.C.A.F de l'association engagée pour l'édition en cours.

Article 12 - Un joueur ne peut participer à la C.N.I.F. ***qu'avec une seule association*** au cours de la même saison.

Dans les départements possédant plusieurs associations, un joueur pourra participer à la CNIF pour une autre association si celle dont il est adhérent n'a pas engagé d'équipe dans cette discipline. Dans ce cas, il devra acquitter une nouvelle cotisation.

Cependant, tout joueur "Finances" muté administrativement ou admis dans une école administrative après le début de la Coupe pourra obtenir une nouvelle qualification pour son nouveau club.

Article 13 - Les qualifications des joueurs peuvent être enregistrées au bureau des sports jusqu'à la fin des compétitions.

Dans le cadre du tennis féminin et masculin, seuls peuvent prendre part aux épreuves de la compétition CNIF , les joueurs dont la licence de la saison en cours (obtention à partir de septembre 2025 pour saison 2026) aura été validée par la Fédération Française de Tennis et envoyée au secteur des sports de l'ATSCAF fédérale avant le jour de la rencontre à l'appui de l'état AD (homologation compétition et résultats portés au palmarès des joueurs sous couvert de la présentation de la licence du joueur avant son match)

Article 14 - Composition des équipes en compétition mixte : FOOTBALL à 7 mixte et HANDBALL mixte. Le total des joueurs non financiers (joueurs extérieurs) ne pourra être supérieur, sur la feuille de match, à 1 en football à 7 et hand-ball

Article 15 - Pour le TENNIS MASCULIN, le TENNIS FEMININ, le TENNIS DE TABLE, la PETANQUE MASCULINE, PETANQUE FEMININE, le TIR SPORTIF, le GOLF, le BADMINTON le **PADEL**, le **BASKET 3X3** et le **VOLLEY 4X4**, tous les joueurs doivent appartenir à l'Administration des Finances, mais il y aura possibilité d'incorporer dans l'équipe un ou deux apparentés (conjoint, concubins, pacs, père, mère, frère, sœur, fils ou fille). Possibilité d'incorporer un extérieur si, et seulement si, celui-ci est adhérent à l'ATSCAF depuis plus de 3 ans (les 3 dernières années) ou, s'il possède une licence entreprise dans l'association financière (FSGT, UFOLEP...). (Voir quota article 9 tableau).

Une joueuse peut être admise en TENNIS DE TABLE et PETANQUE si le règlement de la Fédération le permet.

Une ou plusieurs féminines peuvent composer une équipe en Pétanque masculine et en Golf.

Article 16 - Toutes les demandes de qualification de joueurs doivent être accompagnées (originaux ou photocopies) :

1/Sous peine d'engager la responsabilité du Président de l'association sportive, l'inscription à la C.N.I.F. de chaque joueur est subordonnée à la présentation d'un certificat de non contre indication à la pratique du sport concerné ou de sa copie conforme, datant de moins d'un an ou de sa licence ou de la production d'un certificat médical en règle suivant le règlement de la Fédération concernée (sauf pour la pétanque et le tennis).

Les Comités exécutifs des Fédérations de Boules et de tennis se sont réunis en juin pour ne plus rendre obligatoire les certificats médicaux en lien avec la production d'une licence club.

Pour la PETANQUE et pour ses licenciés, la licence n'est plus obligatoire

Pour les joueurs de TENNIS la licence restera obligatoire sans présentation du certificat médical sauf pour les moins de 18 ans qui eux devront présenter ce document de santé permettant de jouer et d'accéder à la catégorie supérieure.

Pour toutes les autres disciplines, l'alinéa 1 reste d'actualité et les règles restent inchangées à l'heure actuelle

2/ à l'appui de l'état Modèle AD (à télécharger sur GRAAL), signé par le Président engageant sa responsabilité sur l'adhésion de chaque participant (ne plus joindre les copies de carte ATSCAF) par discipline :

Ø pour les apparentés financiers (article 9, 2°) : apporter la preuve de leur filiation ou de vie commune (mariage : livret de famille, pacs : copie du jugement, concubin : justificatif de vie commune à l'exclusion de l'attestation sur l'honneur, fratrie : livret de famille), accompagnée de la photocopie de la carte professionnelle ou attestation du service du personnel de l'ascendant ou conjoint ou concubin financier.

3/ Pour le tennis masculin et féminin : produire la licence de la saison en cours (obtention à partir de septembre 2025 pour la saison 2026) validée par la Fédération Française de Tennis et

envoyée au secteur des sports de l'ATSCAF fédérale avant le jour de la rencontre à l'appui de l'état AD.

Article 17 - Les joueurs élèves d'une école financière, titulaires de la carte membre participant à l'ATSCAF en cours de validité, peuvent pratiquer dans le club ATSCAF de leur choix, soit à l'école financière dont ils dépendent, soit au club ATSCAF du département où se trouve l'école, soit au club financier auquel ils appartenaient avant leur départ pour l'école.

Article 18 - Les joueurs seront qualifiés pour participer à la Coupe Nationale Interfinances dès la validation du Bureau des Sports.

Pour le tennis masculin et féminin : produire la licence de la saison en cours (obtention à partir de septembre 2025 pour la saison 2026) validée par la Fédération Française de Tennis et envoyée au secteur des sports de l'ATSCAF fédérale avant le jour de la rencontre à l'appui de l'état modèle AD.

IV - JUSTIFICATIONS - CONTROLES - RECLAMATIONS

Article 19 - Une feuille de match devra obligatoirement être établie pour toutes les rencontres et dans toutes les disciplines. Elle est fournie par le club qui reçoit (disponible sur www.atscaf.fr).

Avant chaque rencontre, chaque équipe devra présenter :

 les pièces d'identité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire).

-  les certificats médicaux des joueurs (sauf pour la pétanque et le tennis où le certificat médical n'est plus obligatoire)
-  l'exemplaire de l'Etat Modèle AD renvoyé au club après visa du Bureau des Sports de l'ATSCAF, avec éventuellement les autorisations spéciales délivrées par le même bureau.
-  Pour le tennis, la licence de la Fédération Française de tennis de leur club.

Ces documents sont rassemblés par le représentant de l'ATSCAF locale ou le responsable de chaque équipe et remis à l'arbitre en même temps que la feuille de match, comportant le nom des joueurs ainsi que le numéro de leur carte d'adhérent et signée par les deux capitaines.

Après vérification de la feuille de match par l'arbitre, les capitaines doivent s'assurer de l'identité des joueurs de l'équipe adverse.

Article 20 – L'association qui ne pourra présenter les certificats médicaux (sauf pour la pétanque et le tennis où le certificat médical n'est plus obligatoire) et l'Etat AD, pourra être sanctionnée, par le Comité Technique Sportif, par un match perdu.

Dans l'hypothèse où une fraude est constatée, l'équipe qui s'en est rendue coupable a match perdu.

Des sanctions graves peuvent, en outre, être prises contre les organisateurs et les joueurs en cause.

Article 21 - Des vérifications sont opérées par les délégués de l'ATSCAF en vue d'assurer le respect des règles relatives à la qualification des joueurs. Les délégués sont désignés par le Président de l'A.T.S.C.A.F. Fédérale.

Les présidents départementaux de l'A.T.S.C.A.F. sont, de droit, habilités à effectuer ces contrôles.

Article 22 - Les réserves et réclamations visant la qualification des joueurs devront, pour être recevables, avoir fait l'objet de réserves précises (nom du joueur, raison invoquée, etc....) formulées par écrit ***avant la rencontre*** sur la feuille de match par le capitaine et communiquées au capitaine adverse par l'arbitre qui les contresignera.

Les réclamations devront être confirmées par lettre recommandée ou par mail adressés au président de l'A.T.S.C.A.F. Fédérale (secteur des sports) ***dans les 48 heures*** suivant le match.

Article 23 - La feuille de match, contresignée par les deux capitaines et par l'arbitre sera adressée par l'équipe gagnante le soir même de la rencontre au Bureau des Sports de l'ATSCAF Fédérale, 41 Boulevard Vincent Auriol 75703 PARIS Cedex 13. Les résultats seront envoyés ou téléphonés dès le lundi matin aux numéros suivants : 01.44.97.33.20. et 33.24., et e-mail : atscaf-sports@finances.gouv.fr

Les résultats seront proposés à l'homologation du Comité Technique Sportif après réception de la feuille de match.

Suite à l'homologation de la compétition Tennis par la Fédération Française de Tennis, les clubs doivent envoyer IMPERATIVEMENT la feuille de match le soir même au secteur des sports. Afin que les résultats soient saisis dans leur totalité (saisie des résultats dans l'application « gestion sportive » de la FFT) et puissent ainsi être portés aux palmarès des joueurs concernés (classement) à chaque tour. Tout manquement à cette obligation et non licenciement de joueurs à la Fédération entraîneraient l'annulation de l'homologation du résultat.

V - **ARBITRAGE**

Article 24 - Pour toutes les rencontres, l'arbitrage doit être assuré par des arbitres officiels neutres, désignés par la Fédération ou la Ligue Régionale et requis par le club qui a la charge de la réception.

En football à 7, chaque rencontre doit être dirigée par 1 arbitre central officiel, secondé par 2 juges de ligne officiels ou 1 représentant de chaque association adverse.

En basket-ball, les matches doivent être dirigés autant que possible par deux arbitres.

Pour le volley-ball, les arbitres officiels peuvent être secondés par un marqueur ou deux juges de ligne non officiels. Ces rôles sont remplis par des représentants des deux équipes en présence. Pour éviter tout malentendu, il est demandé aux dirigeants de l'équipe visitée de donner, avant la rencontre, l'assurance de la neutralité des arbitres au responsable de l'équipe visiteuse.

Les décisions des arbitres sont irrévocables. Les réclamations concernant l'arbitrage ou les arbitres, faites après le match ne sont pas recevables. Les capitaines sont invités à s'assurer ***avant le match*** de la qualification des arbitres.

Dans le cas exceptionnel d'une défection des arbitres officiels neutres, pour toutes les rencontres et dans toutes les disciplines, chaque équipe doit présenter un ou des candidats pour diriger la partie. L'arbitrage est confié à celui qui est désigné par tirage au sort.

Article 25 - Avant chaque rencontre, le représentant officiel du club "Finances" organisateur, s'assurera que les arbitres et leurs délégués ont pris connaissance du présent règlement.

Après chaque rencontre, l'arbitre complète la feuille de match par l'indication du résultat de la partie et la façon dont les points ont été acquis. Dans le cas où le décompte des points ne permet pas de désigner un vainqueur et pour faciliter cette désignation, l'arbitre consigne tous les renseignements permettant de départager les équipes.

Après avoir, s'il le juge utile, fait part de ses observations personnelles sur le jeu et la tenue des joueurs, l'arbitre signe la feuille de match et la remet au représentant de l'ATSCAF du club vainqueur.

Article 26 - Lorsque l'arbitre signale avoir expulsé un joueur du terrain au cours d'une rencontre, ce joueur est automatiquement suspendu pour un match, il ne peut donc en cas de victoire de son équipe, participer au tour suivant de la Coupe.

VI - DEROULEMENT DES RENCONTRES

Article 27 - Volley-ball 4X4 Mixte ou Dame, six joueurs ou joueuses au maximum doivent être inscrits avant la rencontre sur la feuille de match.

Possibilité d'incorporer un extérieur si, et seulement si, celui-ci est adhérent à l'ATSCAF depuis plus de 3 ans (les 3 dernières années) ou, s'il possède une licence entreprise dans l'association financière (FSGT, UFOLEP...). Participation obligatoire de deux financiers sur le terrain durant toute la durée de la rencontre (article 15)

- Organisation sous forme de poules. **(le nombre d'équipes qualifiées par tour et le calendrier des phases de groupes seront élaborées à l'issue de la fin des inscriptions)**

- Terrain normal de volley - Filet à 2m43 (mixte) ; 2m24 (femmes)

- Equipes de 4 joueurs sur le terrain plus 2 remplaçants maximum. Deux financiers obligatoires sur le terrain

- 1 joueuse en permanence sur le terrain pour les équipes mixtes. En mixte une joueuse ne peut être remplacée que par une dame. Si pas de remplaçante, l'équipe joue à 3.

- Forfait à moins de 3 sur le terrain.

- En mixte, une dame n'est contrée que par une dame.

- Remplacements libres type « libéro ».

- Rotation au service : tous les joueurs servent alternativement mais le même joueur ne peut pas servir une 2ème fois à la suite après une rotation (afin d'éviter que les remplacements ne soient utilisés à des fins exclusives de service).

- Tous les joueurs sont « avant ».

- La pénétration dans l'espace adverse est autorisée à condition de ne pas gêner l'adversaire.

- Format de jeu classique : Deux sets gagnants de 15 points avec 2 points d'écart

Classement (Formules en 2 sets gagnants) :

- V = 2pts
- D = 1pt
- Forfait = 0pt

En cas d'égalité de point à l'issue d'une poule, les équipes seront départagées selon les critères et l'ordre suivants :

- 1- Le nombre de victoires
- 2- Le quotient set-average général
- 3- Le quotient score-average général
- 4- Le quotient set-average particulier
- 5- Le quotient score-average particulier
- 6- Le score particulier

Article 28 – Tennis: Possibilité d'incorporer un extérieur si, et seulement si, celui-ci est adhérent à l'ATSCAF depuis plus de 3 ans (les 3 dernières années) ou, s'il possède une licence entreprise dans l'association financière (FSGT, UFOLEP...). Participation obligatoire d'un financier pour le simple et le double.

Article 28-1/Féminin, chaque équipe se compose de 2 joueuses minimum, 4 joueuses maximum.

Les rencontres sont disputées de deux simples et un double.

2 joueuses (sans restriction de rang dans le classement) choisis parmi les 2 ou 4 joueuses peuvent jouer le double.

Les matchs gagnés en simple et en double valent un point.

Article 28-2/Masculin, chaque équipe se compose de 3 joueurs minimum, 5 joueurs maximum.

Les rencontres sont composées de 3 simples et 1 double.

2 joueurs (sans restriction de rang dans le classement) choisis parmi les 3 ou 5 joueurs peuvent jouer le double.

Les matchs gagnés en simple et en double valent un point.

En cas d'égalité de victoire après les 3 simples et le double (2-2), un nouveau double sera disputé afin de départager les 2 équipes sous forme de super tie-break.

Tous les joueurs figurant sur la feuille de match peuvent composer l'équipe formée de deux joueurs (obligation d'avoir un financier).

Ce super tie-break sera gagné par l'équipe qui obtient 10 points à condition qu'il y ait au minimum un écart de 2 points (10/8, 11/9, 13/11,...).

Tous les joueurs et joueuses sont financiers mais possibilité d'incorporer un ou une apparenté(e) et/ou extérieurs (voir tableau article 9).

Dans le cas où l'équipe comporterait des joueurs classés, ceux-ci joueraient dans l'ordre de leur classement.

Tous les matches se déroulent en deux sets gagnants.

Les sections ATSCAF doivent assurer obligatoirement leurs joueurs en tennis contre les accidents dans les conditions prévues par la Fédération Française de Tennis.

Article 29 - Basket-ball Mixte 3 joueurs et deux remplaçants maximum (un homme et une dame en mixte) doivent être inscrits avant la rencontre sur la feuille de match.

Possibilité d'incorporer un extérieur si, et seulement si, celui-ci est adhérent à l'ATSCAF depuis plus de 3 ans (les 3 dernières années) ou, s'il possède une licence entreprise dans l'association financière (FSGT, UFOLEP...). Participation obligatoire de deux financiers sur le terrain durant toute la durée de la rencontre (article 15)

Organisation sous forme de poules. (le nombre d'équipes qualifiées par tour et le calendrier des phases de groupes seront élaborées à l'issue de la fin des inscriptions)

Les compétitions se déroulent sous la forme de phases qualificatives par groupe suivi d'un classement championnat

Les équipes sont classées dans chaque poule en fonction du nombre de points gagnés

3 points pour une victoire

1 point pour un match nul

0 point pour une défaite

1 point de pénalité en cas de forfait

Si deux équipes ou plus sont à égalité de points, elles sont départagées de la façon suivante :

- a/. Les points gagnés lors de leur(s) confrontation(s) directe(s) déterminent le classement
- b/. La différence entre le nombre de paniers (points) marqués et le nombre de paniers (points) encaissés lors des confrontations directes
- c/. La différence entre le nombre de paniers (points) marqués et le nombre de paniers (points) encaissés sur l'ensemble des rencontres jouées.
- d/. Un tirage au sort

Temps de jeu

- 1/. 1 seule période 10 minutes de temps effectif pour toutes les rencontres
- 2/. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les équipes continuent à jouer jusqu'à ce qu'une des deux équipes obtienne un avantage de 2 points.
- 3/. Il est prévu 1 temps mort par équipe et par mi-temps.

Chaque équipe doit désigner un responsable (capitaine, entraîneur) qui doit être toujours présent durant le match et qui est le seul en droit de discuter avec les arbitres et le comité d'organisation.

Chaque équipe peut être sollicitée par l'organisation pour participer au suivi des tables de marque et/ou pour assurer l'arbitrage de certaines rencontres auxquelles elle ne prend pas part

Sauf spécifications particulières, application des règles de la Fédération Française de Basket-ball.

Le terrain - matériel

Les matchs se jouent sur demi-terrain, un seul panier.

La ligne des lancer francs se situe à 5m80, la ligne à 2 points à 6m75 et l'arc de cercle de « non charge sous le panier ».

Les équipes

Les équipes sont composées de 3 joueurs et deux remplaçants maximum.

S'agissant d'une compétition mixte, une joueuse doit obligatoirement se trouver sur le terrain. Si la joueuse se blesse et ne peut être remplacée par une autre dame l'équipe jouera à deux sur le terrain.

Début de la rencontre :

Un tirage au sort est effectué avant chaque rencontre (pile ou face). L'équipe vainqueur du tirage au sort peut choisir entre la possession du ballon en début de rencontre ou au début de l'éventuelle prolongation.

Le match est lancé par un check-ball (échange de balle entre un défenseur et un attaquant au-delà de la ligne à 6m75).

Comptage des points

Les paniers valent 1 point à l'intérieur de l'arc de cercle à 6m75 et 2 points à l'extérieur. Un lancer franc vaut 1 point.

Temps de jeu

Le match se joue en 10 minutes avec décompte de temps ou 21 points si l'une des deux équipes atteint ce score avant la fin du temps réglementaire.

Le chrono est arrêté à chaque coup de sifflet et durant les lancers francs.

Sur un check-ball, le chrono démarre lorsque la balle est revenue dans les mains de l'attaquant.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, après une pause d'une minute, les deux équipes jouent une prolongation. La première équipe qui obtient 2 points d'avance remporte la partie.

Une équipe sera considérée forfait si :

Elle ne se présente pas avec 3 joueurs prêts à évoluer à l'heure prévue

Elle quitte le terrain avant la fin du match ou si tous les joueurs sont blessés et / ou disqualifiés

Faute et lancer franc

Une faute commise sur un tireur à l'intérieur de la ligne des 6m75 donne 1 lancer franc.

Une faute commise sur un tireur à l'extérieur de la ligne des 6m75 donne 2 lancers francs.

Si une faute est commise sur un tireur et que le shoot est réussi, le tireur bénéficie d'un lancer franc supplémentaire.

Sur faute technique : 1 lancer franc + possession

Sur faute antisportive : 2 lancers francs + possession

Sur faute offensive aucun lancer franc n'est accordé

Après 6 fautes d'équipe, 2 lancers francs sont tirés pour chaque faute sifflée même en cas de faute sur panier marqué.

Un joueur qui commet 2 fautes anti sportive sera disqualifié du match par les arbitres, et peut-être disqualifié du tournoi par l'organisateur selon la nature de cette faute.

Temps possession de balle

Le temps de possession de balle en attaque est de 12 secondes.

Note : si un terrain n'est pas équipé de chronomètre, l'arbitre de la rencontre compte le temps, il annonce quand le décompte arrive à 5 secondes.

Changement

Les changements se font sur balle morte avant le check-ball.

Le remplaçant rentre sur le terrain après que son coéquipier en soit sorti. Lors du changement, il y a un contact physique entre les deux joueurs (se taper dans la main).

Il n'y a pas d'intervention des officiels pour les changements.

Les remplacements s'effectuent derrière la ligne de fond opposée au panier.

Temps mort

Chaque équipe peut utiliser un temps mort de 30 secondes. Le temps mort est demandé par un joueur sur balle morte.

Article 30 – **Tennis de Table**, les rencontres sont disputées suivant la formule adoptée pour les championnats par districts : équipes de 4 joueurs dont chacune rencontre individuellement chaque équipier adverse, soit au total : 16 matches.

Possibilité d'incorporer un extérieur si, et seulement si, celui-ci est adhérent à l'ATSCAF depuis plus de 3 ans ou, s'il possède une licence entreprise dans l'association financière (FSGT, UFOLEP...).

En cas d'égalité de victoires en fin de partie, un match supplémentaire de double départage les deux équipes.

Article 31 - **Hand-Ball Mixte**, douze joueurs ou joueuses au maximum peuvent être inscrits avant la rencontre sur la feuille de match. Les rencontres se déroulent suivant le règlement de la Fédération Française de Hand-Ball.

Article 32 – **Football Mixte**

Terrain de jeu :

Utiliser si possible un demi-terrain réglementaire voire les deux moitiés simultanément en prévoyant une zone neutre entre les 2 surfaces de jeu.

2 zones de 26 X 13 M devant les buts délimitent la surface de réparation et la zone de hors-jeu

Nombre de joueurs ou joueuses :

Chaque équipe se compose de 7 joueurs ou joueuses dont 1 gardien de but

Chaque équipe peut présenter 7 joueurs ou joueuses, plus 3 remplaçants soit 10 joueurs ou joueuses. Il n'y a pas de quota pour les financiers ou apparentés. Un seul extérieur est accepté ;

Ceux-ci peuvent entrer à n'importe quel moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et de se présenter à l'arbitre.

Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre.

Durée de la partie :

Pour les groupes formés de 5 équipes : 2 X 10 minutes

Pour les groupes formés de 4 équipes : 2 X 15 minutes

Pour les groupes formés de 3 équipes : 2 X 20 minutes

Le hors-jeu :

La règle du hors-jeu s'applique dans la zone des 13 mètres adverse.

Fautes et comportement anti-sportif :

Interdiction de faire des TACLES. Le tackle est sanctionné d'un coup franc direct.

Carton jaune correspond à l'exclusion pour tout le match en cours. Possibilité de jouer le prochain match.

Carton rouge correspond à l'exclusion pour la durée de la compétition.

Le pénalty est exécuté à une distance de 9 M du but.

La rentrée de touche :

Elle est effectuée à la main et un but ne peut pas être marqué.

ORGANISATION DES POULES

Groupes formés de 3, 4 ou 5 équipes

Toutes les équipes se rencontrent sur la même journée

L'ensemble des équipes inscrites s'engage à organiser à tour de rôle (désignation par le service des sports) un tour de qualification

Groupes formés de 6 équipes :

2 poules de 3 équipes (match 2 X 15 minutes)

Le premier de la poule 1 rencontre le 2^{ème} de la poule 2

Le premier de la poule 2 rencontre le 2^{ème} de la poule 1

Les vainqueurs de ces 2 matchs qualifiés pour le tour suivant

Match de classement entre le 3^{ème} de la poule 1 et le 3^{ème} de la poule 2

Calendrier :

1^{er} tour : Octobre année en cours (8 groupes avec 2 qualifiés par poules)

2^{ème} tour : Décembre suivant l'année en cours (16 équipes réparties en 4 groupes de 4 avec 2 qualifiés par poules)

3^{ème} tour : mars suivant l'année en cours (8 équipes réparties en 2 groupes de 4 avec 2 qualifiés par poules)

4 équipes qualifiées pour la 1/2 Finale et Finale en mai 2024

Attribution des points.

Pour chaque match gagné, il est attribué 4 points, pour un match perdu 1 point et en cas de match nul, chaque équipe reçoit 2 points. On procédera dans ces cas également à l'épreuve des coups de pied au but, afin de pouvoir faire le départage en cas d'égalité au classement.

Les règles édictées par la F.I.F.A. seront d'application.

Il sera attribué 0 point à toute équipe perdant par forfait.

Classement final des groupes :

1) L'association qui a totalisé le plus grand nombre de points.

2) En cas d'égalité de points, le classement tient compte des éléments suivants :

a) la meilleure différence entre le total des buts marqués et celui des buts encaissés

b) si l'égalité subsiste, le vainqueur sera celui qui a marqué le plus de buts.

c) si l'égalité subsiste encore, le résultat du match ayant opposé les équipes à départager sera prépondérant (en cas de match nul le nombre de tirs au but convertis).

Article 33 - Pétanque

- Organisation des groupes :

S'assurer de la disponibilité d'un boulo-drome couvert, et dans la mesure du possible, quand les tours ont lieu en novembre, décembre.

Chaque partie en 13 points peut être jouée par 3 joueurs choisis parmi les 4 inscrits sur la feuille de match. Les 3 joueurs pourront être différents à chaque mène et/ou à chaque partie.

- Possibilité d'incorporer un extérieur si, et seulement si, celui-ci est adhérent à l'ATSCAF depuis plus de 3 ans ou, s'il possède une licence entreprise dans l'association financière (FSGT, UFOLEP...).

- toutes les équipes se rencontrent sous la formule championnat,

Si 2 ou plusieurs équipes sont à égalité la priorité est donnée étape par étape selon la manière suivante :

1/ le résultat général du match entre ces associations départage les équipes concernées (nombre de victoires et défaites),

2/ le point-avantage pris sur l'ensemble des rencontres de la poule,

3/le point-avantage sur l'ensemble des matchs entre les équipes concernées à égalité (par exemple association A : 13/7, 13/6 et 9/13 soit +9 avec +35 et association B : 7/13,13/7, 13/4 soit +9 avec +33 donc association A vainqueur),

4/ en cas d'égalité parfaite un match supplémentaire départagera les équipes.

Calendrier :

1er tour : octobre (Pétanque Masculine) année en cours (16 groupes avec 2 qualifiés par poules)

1er tour : Novembre (Pétanque Féminine) année en cours (8 groupes avec 2 qualifiés par poules)

2ème tour : Novembre année en cours (pétanque masculine 32 équipes réparties en 8 groupes de 4 avec 2 qualifiés par poules)

3ème tour : mars année suivante (pétanque masculine et pétanque féminine) (16 équipes réparties en 4 groupes de 4 avec 1 qualifié par poules)

4 équipes qualifiées pour la Finale en avril formule championnat.

Article 34 - Golf

Les équipes doivent être composées de quatre joueurs ou joueuses (2 pour les simples et 2 pour le double),

2 simples en match play brut dans l'ordre des classements des 2 meilleurs joueurs ou joueuses avec obligation d'un financier

1 double en match play brut (2 autres joueurs dont 1 financier obligatoirement en formule Scramble)

Cas particulier : Composition des équipes :

Exemple Joueur 1(Extérieur) index 13, Joueur 2 (Ayant-Droit) index 16, Joueur 3 (Financier) index 18 et Joueur 4 index 30.

Dans ce cas : Formation obligatoire de l'équipe Joueur 1 et Joueur 3 jouent les simples et Joueur 2 et 4 jouent le double

1 apparenté peut incorporer l'équipe. Possibilité d'incorporer un extérieur si, et seulement si, celui-ci est adhérent à l'ATSCAF depuis plus de 3 ans ou, s'il possède une licence entreprise dans l'association financière (FSGT, UFOLEP...). Participation obligatoire d'un financier pour un simple et le double.

1 point par rencontre: en cas d'égalité de points à l'issue des 3 rencontres, **la rencontre en double est décisive (si match nul au double: départage du double en match-play selon la règle de la mort subite. Le premier trou de play-off gagné par une équipe détermine l'équipe victorieuse.**

A l'issue de chaque simple (match play), si les joueurs sont à égalité à la fin du parcours, chaque joueur marque 0,5 .

Green fee en sus (non pris en charge par l'ATSCAF Fédérale : chaque participant paie son gree-fee).

Boules de départs:

Départ Femmes: boules rouges

Départ Hommes: boules jaunes

Article 35 Badminton

Cinq joueurs ou joueuses au maximum doivent être inscrits avant la rencontre sur la feuille de match.

Les compétitions se déroulent sous la forme de phases qualificatives par groupe sous forme de triangulaires où toutes les équipes se rencontrent suivi d'un classement championnat : (le nombre d'équipes qualifiées par tour et le calendrier des phases de groupes seront élaborées à l'issue de la fin des inscriptions)

Formats de rencontre et de jeu

Toutes les rencontres se déroulent de la façon suivante : un simple homme, un simple dame, un double homme et deux doubles mixte

Un remplaçant ou remplaçante ne pourra incorporer une équipe en cours de rencontre. Il ou elle remplacera un joueur dans la rencontre suivante.

Composition des équipes

Pour chaque rencontre, la feuille de match doit être composée de minimum 3 (2 hommes et 1 dame) à maximum 5 joueurs.

La liste des joueurs doit être complète avant la première série de matchs

Déroulement des rencontres

La rencontre se déroule selon l'accord entre les 2 équipes pour l'ordre des matchs. Si aucun accord n'est trouvé, l'ordre des matchs sera: simple hommes, simple dames, double hommes,

double mixte 1, double mixte 2. En cas de joueurs classés, les mixtes se joueront par niveau, le mixte 1 étant le mieux classé des 2.

Dans toutes les catégories les rencontres se déroulent en 2 sets gagnants.

Les joueurs doivent être présents minimum 15 minutes avant la rencontre.

Le capitaine de l'équipe visitée est chargé de remplir la « feuille de résultats » sur papier et de la renvoyer à l'ATSCAF Fédérale secteur sports

Une équipe qui abandonne un match ou dont un de ses joueurs se blesse donne l'ensemble des jeux restants à l'équipe adverse.

Le joueur blessé ne pourra plus intégrer aucune paire dans aucune des séries restantes.

Classement (Formules en 2 sets gagnants) :

- V = 2pts
- D = 1pt
- Forfait = 0pt

En cas d'égalité de point à l'issue d'une poule, les équipes seront départagées selon les critères et l'ordre suivants :

- 1- Le nombre de victoires
- 2- Le quotient set-average général
- 3- Le quotient jeu-average général
- 4- Le score particulier
- 5- Tirage au sort

Tous les joueurs et joueuses figurant sur la feuille de match peuvent participer aux rencontres.

Tous les joueurs et joueuses sont financiers mais possibilité d'incorporer jusqu'à deux apparenté(e)s. Possibilité d'incorporer un extérieur si, et seulement si, celui-ci est adhérent à l'ATSCAF depuis plus de 3 ans ou, s'il possède une licence entreprise dans l'association financière (FSGT, UFOLEP...).

Les rencontres entre 2 joueurs classés se jouent avec des volants plumes (sauf accord des deux joueurs pour jouer en plastique). Pour une rencontre entre un joueur classé et un joueur non classé, le choix revient au joueur non classé.

Tous les matches se déroulent au meilleur de 3 sets en 21 points (2 points d'écart) : le joueur qui le premier remporte 2 sets gagne le match.

Article 36 – Padel six joueurs ou joueuses au maximum doivent être inscrits avant la rencontre sur la feuille de match.

Les compétitions se déroulent sous la forme de phases qualificatives par groupe sous forme de triangulaires où toutes les équipes se rencontrent suivi d'un classement championnat :

(le nombre d'équipes qualifiées par tour et le calendrier des phases de groupes seront élaborées à l'issue de la fin des inscriptions)

Formats de rencontre et de jeu

Toutes les rencontres se déroulent en 3 doubles : un double homme, un double dame et un double mixte

Un remplaçant ou remplaçante ne pourra incorporer une équipe en cours de rencontre. Il ou elle remplacera un joueur dans la rencontre suivante.

Composition des équipes

Pour chaque rencontre, la feuille de match doit être composée de minimum 4 (2 hommes et 2 dames) à maximum 6 joueurs.

La liste des joueurs doit être complète avant la première série de matchs

Déroulement des rencontres

La rencontre se déroule dans l'ordre suivant :

- 1ère série de 2 matchs : 1 double dames et 1 double hommes
- 2ème série de 1 match : 1 double mixte

Dans toutes les catégories les rencontres se déroulent en 2 sets gagnants avec un super tie-break en 10 points au 3ème set. A égalité 40 /40, le receveur choisi le côté en double dame et double homme. En double mixte, l'homme sert sur un homme et la dame sur une dame.

Les joueurs doivent être présents minimum 15 minutes avant la rencontre.

15 minutes avant le début de la première série de matchs, les deux capitaines s'échangent la feuille de « composition des équipes »

Une fois la feuille échangée, la composition des paires ne peut plus être modifiée (quelle qu'en soit la raison). Cette règle est d'application à chaque échange de la feuille de « composition des équipes » lors de chaque série.

Pour chaque rencontre, les deux capitaines échangent une nouvelle feuille de « composition des équipes ». La composition des équipes est libre.

Une rencontre est considérée comme débutée à l'échange des feuilles. En cas de blessure d'un joueur pendant l'échauffement, le match est considéré comme perdu.

Le capitaine de l'équipe visitée est chargé de remplir la « feuille de résultats » sur papier et de la renvoyer à l'ATSCAF Fédérale secteur sports

Une équipe qui abandonne un match ou dont un de ses joueurs se blesse donne l'ensemble des jeux restants à l'équipe adverse.

Le joueur blessé ne pourra plus intégrer aucune paire dans aucune des séries restantes.

Classement (Formules en 2 sets gagnants) :

- V = 2pts
- D = 1pt
- Forfait = 0pt

En cas d'égalité de point à l'issue d'une poule, les équipes seront départagées selon les critères et l'ordre suivants :

- 1- Le nombre de victoires
- 2- Le quotient set-average général
- 3- Le quotient jeu-average général
- 4- Le score particulier
- 5- Tirage au sort

VII - MATCHES NULS

Article 37 - En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, se référer au règlement des fédérations nationales prévu à l'article 7.

VIII - ORGANISATION DES RENCONTRES ET DISCIPLINES

Article 38 - Pour favoriser la régionalisation, les équipes sont classées par groupes géographiques, les épreuves ayant lieu par élimination directe.

La désignation des matches s'effectue pour chaque groupe par tirage au sort, la rencontre étant disputée sur le terrain du club le premier nommé.

Le tirage au sort est effectué par le Comité Technique Sportif.

Les finales sont disputées le même jour, les demi-finales peuvent avoir lieu sur terrain neutre, si le Comité Technique Sportif l'estime possible et opportun.

Article 39 - *Le premier week-end prévu* pour chaque tour par notre calendrier ***est considéré comme la date officielle*** de la rencontre et figure au calendrier de la Coupe dressé dès réception des engagements. Le club recevant fixe au samedi ou au dimanche la date de la rencontre.

ATTENTION IMPORTANT

Le club organisateur a l'obligation de confirmer à son adversaire la date de la rencontre (samedi ou dimanche) quinze jours maximum avant la date officielle figurant au calendrier envoyé en début de saison.

Si l'association organisatrice n'est pas en mesure d'assurer cette réception, cette dernière sera déclarée forfait.

Le service des sports procédera, selon les critères retenus pour l'attribution des réceptions et déplacement, à une nouvelle désignation de la nouvelle association hôte.

Si le délai d'organisation est restreint, le comité Technique et sportif pourrait accorder une nouvelle échéance avant les rencontres du prochain tour.

Toutes équipes ne pouvant participer à cette nouvelle organisation seront déclarées forfait.

Dans le cas où l'équipe qui se déplace est engagée au titre de l'ATSCAF dans un championnat corporatif (justificatifs à fournir avec la feuille d'engagement), le report du match proposé par l'équipe qui se déplace peut-être accepté sous réserve :

1/ que la rencontre ait lieu à une des deux dates officielles mais pas celle où l'équipe joue son match de championnat (ex : si une formation joue le dimanche, la CNIF doit être jouée le samedi et vice versa)

2/ que dans la mesure où la proposition N°1 ne puisse être acceptée par l'équipe qui reçoit, celle qui devait se déplacer, accepte de recevoir dans les mêmes conditions ou à une date différente après accord de la Commission des Sports.

Cependant, les dirigeants de chaque équipe peuvent s'entendre pour que la rencontre ait lieu à tout autre moment, même en semaine, à la condition qu'elle soit jouée AVANT la date officielle et limite.

L'accord ainsi intervenu doit être parfait et porter sur la date, l'heure et le lieu du match.

Les termes de cet accord sont notifiés au Bureau des Sports, par écrit, quatre jours au moins avant la date officielle, telle qu'elle est définie au premier alinéa du présent article.

Si le Bureau des Sports était amené à constater des divergences quant au contenu de l'accord, il serait fondé à demander que le match se déroule à la date officielle.

Lorsque l'accord est parfait et qu'une des équipes déclare par la suite ne pouvoir s'y conformer faute d'un accord nouveau pris en relation avec le Bureau des Sports, cette équipe est déclarée battue par forfait.

Si une équipe invoque des raisons de force majeure (intempéries, installations fermées toute la durée du jour de compétition...), un rapport est adressé au Bureau des Sports qui, après consultation des dirigeants intéressés, fixe la date du match. L'équipe qui déclarerait ne pouvoir jouer à cette date est battue par forfait.

L'absence d'un ou plusieurs joueurs n'est pas considérée comme un cas de force majeure.

En raison des difficultés que certaines sections rencontrent pour obtenir la mise à leur disposition de terrains de jeu, l'équipe visiteuse ne peut s'opposer à ce que la rencontre ait lieu

entre 12 et 14 heures. Toutefois, le dimanche, aucun match ne pourra être conclu après 14 heures pour les déplacements de plus de 250 kilomètres (barème B)

Article 40 - L'organisation des rencontres (publicité, **repas après-match**, terrain, arbitrage, etc...) est à la charge des clubs qui reçoivent.

Pour les équipes qui se déplacent, une subvention forfaitaire comprenant l'hébergement et les repas supplémentaires (Barème A, B et C) ainsi que les frais de transport basés selon le barème en vigueur (base MAPPY).

Article 41 - Les équipes visiteuses peuvent comprendre un dirigeant pour le football, le basket-ball, le volley-ball et le hand-ball, celui-ci est autorisé à effectuer le déplacement pour favoriser l'organisation de la rencontre.

Article 42 - Tout engagement dans la Coupe Nationale Interfinances implique l'acceptation pure et simple des conditions et des dispositions énumérées dans le présent règlement et des décisions prises par le Comité Technique Sportif. Ce dernier statuera sur les pénalités.

article 43 -

a) Si la qualification d'un joueur a été obtenue par une fraude, l'équipe sera automatiquement disqualifiée.

b) Joueur sorti du jeu par l'arbitre : le joueur sera sanctionné dans les conditions fixées par le Comité Technique Sportif.

c) En cas de forfait deux années consécutives, le Comité Technique Sportif pourra refuser à l'équipe récidiviste l'engagement pour la Coupe Interfinances de l'année suivante.

En outre, en cas de forfait tardif (moins de 7 jours avant la rencontre), les frais engagés (sur justifications) seront mis à la charge de l'équipe défaillante.

d) Barème des sanctions individuelles et collectives est mis à la disposition du Comité Technique Sportif, à savoir :

Sanctions individuelles :

1°/ Avertissement

2°/ Suspension avec sursis

3°/ Suspension ferme.

4°/ Radiation.

Il va de soi que si des sanctions individuelles sont prises à l'occasion de rencontres officielles organisées par des Fédérations, ces sanctions seront automatiquement étendues à la Coupe Interfinances.

Sanctions collectives

Mise hors compétition de l'équipe.

Article 44- FORFAITS : En cas de forfait, une équipe pourra être remplacée par son adversaire vaincu au tour précédent. Toutefois, ce remplacement n'interviendra que si la

signification du forfait est déclarée au secteur des sports 15 jours avant la date officielle et limite et si celle-ci peut être respectée. En aucun cas il n'y aura là motif de report.

Pour la Finale et en cas de forfait de dernière minute, l'ATSCAF Fédérale pourrait remettre en cause la prise en charge des frais d'hébergement et de restauration pris en charge par la Fédération. Après examen de la situation

Article 45- Le présent règlement ne peut être modifié que par le Président de l'A.T.S.C.A.F. Fédérale, en Conseil d'Administration, après avis du Comité Technique Sportif.

Fait à Paris, le 1er juin 2025